

Identification		Numéro de dossier : 1091075004
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction générale adjointe , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	Chantier 1.1.1 - Centre de Montréal - Havre de Montréal	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Prendre connaissance de l'avant-projet détaillé du réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1) préparé par la Société du Havre de Montréal à la suite du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (dossier 1071231024) et mandater l'Office de consultation publique pour tenir une consultation publique sur le projet.	

Contenu

Contexte

En septembre 2007, le Conseil d'agglomération mandatait la Société du Havre de Montréal de procéder aux études requises afin de réaliser l'avant-projet détaillé du réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1). Ce mandat était assorti d'une enveloppe budgétaire de 7 173 156 \$.

Le mandat est maintenant complété et ce, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le mandat a porté sur les études en aménagement, en transport et circulation, en environnement, en archéologie, sur les infrastructures souterraines, sur le génie routier, le tout coiffé du volet gestion de projet qui englobait, le contrôle des coûts, l'analyse de risque et les communications.

La synthèse des résultats de toutes ces études est présentée dans le Rapport d'avant-projet détaillé joint en annexe et intitulé "Quartier Bonaventure, Le nouveau Montréal, Réaménagement de l'autoroute Bonaventure, phase 1 Synthèse des études de l'avant-projet détaillé, mars 2009".

Décision(s) antérieure(s)

CM05 0515 : Protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal pour la réalisation d'une étude relative au réaménagement de l'autoroute Bonaventure et l'évaluation des retombées économiques d'un tel réaménagement - dépenses de 125 000 \$;

CE06 1703 : Contribution financière de 50 000 \$ à la Société du Havre de Montréal pour la réalisation d'une étude complémentaire sur la circulation dans le cadre de l'évaluation de la phase 1 du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure;

CE06 1874, CM06 0795 et CG06 0466 : Contribution de 150 000 \$ à la Société du Havre de Montréal pour la réalisation d'une étude complémentaire sur les aspects immobilier, économique, estimation des coûts et aménagement urbain dans le cadre de l'évaluation de la phase 1 du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure et approbation d'un protocole d'entente à cette fin;

CE07 1145 : Contribution de 50 000 \$ à la Société du Havre de Montréal, dans le cadre de la phase 1 du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, pour validation des activités industrielles passées (évaluation environnementale), l'étude de potentiel archéologique et la planification de l'inventaire au terrain et d'approuver le

protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution.

CG07 0331: Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 800 000\$ pour le financement de l'avant-projet détaillé relatif à la phase 1 du réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

CG07 0350: Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et la Société du Havre de Montréal afin de réaliser l'avant-projet détaillé relatif à la phase 1 du réaménagement de l'autoroute Bonaventure pour un montant total approximatif de 7 173 156\$, taxes incluses.

CG 08 0353: Octroyer un contrat de services professionnels à la Société du Havre de Montréal pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, pour un montant de 5 000 000\$, taxes en sus.

CG08 0279: Adopter un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques".

Description

Le Rapport d'avant-projet détaillé intitulé "Quartier Bonaventure, Le nouveau Montréal, Réaménagement de l'autoroute Bonaventure, phase 1 Synthèse des études de l'avant-projet détaillé, mars 2009" est joint au présent sommaire.

Le rapport de l'avant-projet détaillé sera soumis à L'Office de consultation publique.

Justification

Le réaménagement de l'autoroute Bonaventure constitue une occasion exceptionnelle pour Montréal non seulement de créer un environnement de prestige mais également de lancer un véritable projet de développement durable. En transformant l'autoroute Bonaventure entre les rues Saint-Jacques et Brennan en une grande artère urbaine, ce projet lancera le rétablissement d'un lien à échelle humaine entre le fleuve et le centre-ville en continuité avec les aménagements de la Cité Multimédia et du Quartier international de Montréal (QIM).

Ce projet se distingue également de la grande majorité des projets de reconstruction d'infrastructures en ce sens que sa justification première n'émane pas de strictes considérations de circulation, mais résulte plutôt d'une volonté de développement intégré misant sur la qualité de l'aménagement urbain, la rentabilité financière et le respect de l'environnement. Ainsi, la Société du Havre propose également d'implanter un nouveau corridor de transport collectif dans l'axe de la rue Dalhousie. L'aménagement de ce corridor qui relèverait de l'AMT constitue une proposition qui mérite d'être étudiée dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Pendant que des travaux préparatoires prendront place au niveau des infrastructures souterraines les propositions d'aménagement y compris celle relative à l'aménagement du corridor de transport collectif Dalhousie seront soumis à la consultation publique. En parallèle, la Société du Havre poursuivra la préparation des plans et devis définitifs et sera à même d'y inclure les ajustements requis à la suite de la consultation publique qui sera conduite par l'Office de consultation publique.

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape (s) subséquente(s)

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

<p>Responsable du dossier Céline TOPP Directrice Tél. : 514 872-3111 Télécop. : 514 872-1007</p>	<p>Endossé par: Pierre BERNARDIN Directeur Général Adjoint Tél. : 514 872-4523 Télécop. : 514 872-1007 Date d'endossement : 2009-03-27 15:35:24</p>
---	--

Numéro de dossier : 1091075004